

RAPPORT N° 97/2-26
au Conseil Municipal

OBJET

MARCHE NEGOCIE POUR LA LOCATION ET LA MAINTENANCE
DE L'ORDINATEUR CENTRAL AVEC LA SOCIETE IBM

La Ville de Saint-Denis souhaite faire évoluer et améliorer son environnement informatique par la passation d'un marché négocié de location avec la Société IBM, intégrant sur une période de trois ans, les ressources matérielles et logicielles ainsi que la maintenance et l'assistance.

Ce choix est motivé par la volonté :

- d'augmenter les performances de l'ordinateur central afin de faire face à l'accroissement des informations à traiter ;
- de préserver les investissements réalisés antérieurement et de sauvegarder l'homogénéité de l'ensemble du système ;
- de garantir un coût de fonctionnement constant en substituant aux marchés de maintenance et de droit d'usage des logiciels pour des montants respectifs de 629 731,36 F et de 736 998,12 F, un marché unique de location évalué à 1 300 000 F.

Aussi, compte tenu que le recours à cette procédure engendre de meilleures prestations sans supplément de coût, je vous demande en conséquence :

1° de m'autoriser à résilier les marchés :

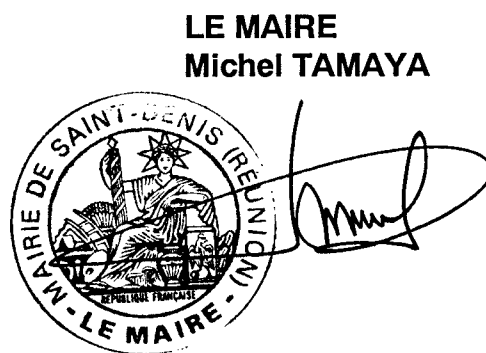
- de concession du droit d'usage des logiciels systèmes de l'ordinateur central IBM ES 9000, notifié à IBM à la date du 30 décembre 1995, pour un montant de 736 998,12 F ;
- de maintenance de l'ordinateur central IBM ES 9000 et ses périphériques notifié à IBM le 30 octobre 1996 pour un montant de 629 731,36 F ;

2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché, comme suit :

RAPPORT N° 97/2-26

- procédure de marché négocié (Articles 104 II 2° et 308 du CMP),
 - absence d'allotissement,
 - prix forfaitaire (Article 275 du CMP),
 - durée : année civile 1997 jusqu'au 31 décembre 1999,
 - enveloppe budgétaire prévisionnelle : Budget Primitif 1997 : 1 300 000 F (crédits inscrits au Chapitre 011 / Article 6135) ;
- 3° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 4° d'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 97/2-26
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 26 mars 1997

OBJET

**MARCHE NEGOCIE POUR LA LOCATION ET LA MAINTENANCE
DE L'ORDINATEUR CENTRAL AVEC LA SOCIETE IBM**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/2-26 du Maire ;

Vu le rapport de Gilbert GERARD, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire à résilier le marché de concession du droit d'usage des logiciels systèmes de l'ordinateur central IBM ES 9000 et le marché de maintenance de l'ordinateur central IBM ES 9000 et de ses périphériques avec le fournisseur IBM.

ARTICLE 2

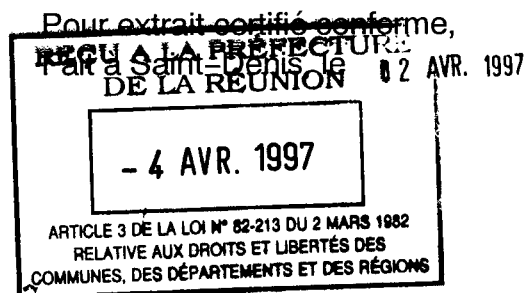
Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la location et la maintenance de l'ordinateur central.

ARTICLE 3

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son délégué à signer le marché.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

